

INVITATION A SOUMISSIONNER

Objet : Service de restauration scolaire

Référence : EE2-AO-PO-2026-001

Mode de passation : Procédure ouverte

Mode d'attribution : Adjudication au prix le plus bas

Pouvoir adjudicateur : Ecole Européenne Luxembourg 2

Documents du marché : Sont accessibles sur le site :

<http://www.eel2.eu/fr/page/marches-publics>

Madame, Monsieur,

Le pouvoir adjudicateur envisage la passation du marché public décrit en objet. Le dossier d'appel d'offres se compose de la présente lettre d'invitation, du cahier des charges accompagné de ses annexes et du projet de contrat.

1. Soumission des offres

Les opérateurs économiques intéressés par ce marché sont invités à soumettre leur candidature **par courrier électronique** uniquement adressée à l'adresse :

MAM-CALL-FOR-TENDERS-RESTAURATION-2026@eursc.eu

Afin de sécuriser l'envoi des documents de candidature par voie électronique, ceux-ci doivent être envoyés au format PDF, à l'exception des tableaux d'offres financières qui doivent être envoyés via PDF et via Excel. Les documents doivent être dument nommés en fonction de leur contenu.

La date limite de réception de l'offre est le vendredi 27 mars 2026 à 16h00 (heure de l'Europe centrale).

Les moyens de soumission et la preuve du respect du délai de réception des offres sont :

- Date et heures de réception par le système de réception de courrier électronique du pouvoir adjudicateur du dernier courrier électronique envoyé par le soumissionnaire et contenant l'offre ou une partie de l'offre.

Les offres reçues après la date limite de réception des offres seront rejetées.

Toute offre doit :

- Être signée par un mandataire dument habilité du soumissionnaire ;
- Être parfaitement lisible afin d'éliminer le moindre doute sur les termes et les chiffres.

Les soumissionnaires doivent s'assurer que les offres qu'ils présentent contiennent l'ensemble des informations et des documents demandés par le pouvoir adjudicateur au moment de la soumission, comme indiqué dans les documents de marchés.

Les frais occasionnés par la préparation et la soumission des offres sont intégralement à la charge du soumissionnaire et ne seront pas remboursés.

2. Effets juridiques de l'invitation à soumissionner et de la soumission d'une offre

La présente invitation à soumissionner ne constitue aucun engagement de la part du pouvoir adjudicateur. Celui-ci ne prend naissance qu'à la signature du contrat avec l'attributaire retenu.

Le pouvoir adjudicateur peut, jusqu'à la signature du contrat, annuler la procédure de passation du marché, sans que les candidats ou les soumissionnaires puissent prétendre à une quelconque indemnisation. Le cas échéant, cette décision serait motivée et portée à la connaissance des candidats ou soumissionnaires.

La période de validité des offres, durant laquelle le soumissionnaire est tenu de maintenir toutes les conditions de son offre, est de 12 mois.

Le dépôt d'une offre vaut acceptation de toutes les conditions contenues dans les documents de marché, et le cas échéant, renonciation du soumissionnaire à ses propres conditions générales ou particulières. Elle lie le soumissionnaire pendant l'exécution du contrat, s'il en devient l'attributaire.

En déposant une offre, le soumissionnaire accepte également toutes les clauses et conditions énoncées dans le projet de contrat annexé au présent cahier des charges. L'adjudicataire du marché ne pourra plus demander une adaptation de quelque clause que ce soit.

Les frais occasionnés par la préparation et la soumission des offres sont intégralement à la charge du soumissionnaire et ne seront pas remboursés.

3. Contacts pendant la procédure de passation de marché

Pendant toute la procédure, les contacts entre le pouvoir adjudicateur et les soumissionnaires ne sont autorisés qu'à titre exceptionnel. Ils ne peuvent intervenir que dans les conditions suivantes :

3.1 Phase de soumission (avant la date limite pour la réception des offres)

Sur demande, le pouvoir adjudicateur peut fournir des renseignements supplémentaires ayant strictement pour but de clarifier la nature du marché.

Les demandes de renseignements supplémentaires doivent être adressées, par écrit uniquement, à MAM-CALL-FOR-TENDERS-RESTAURATION-2026@eursc.eu en indiquant comme objet : « EE2-AO-PO-2026-001 : Demande de renseignement ».

Attention : Veuillez noter que, afin de garantir l'intégrité des offres, la boite aux lettres est fermée six (6) jours avant la date de réception des offres, jusqu'à l'ouverture des offres.

Le pouvoir adjudicateur n'est pas tenu de répondre aux demandes de renseignements supplémentaires reçues moins de six jours ouvrables¹ avant la date limite de réception des offres.

De sa propre initiative, le pouvoir adjudicateur peut informer les intéressés de toute erreur, imprécision, omission ou autre insuffisance matérielle dans la rédaction des documents de marché.

Tout renseignement supplémentaire, y compris les informations visées ci-dessus, sera publié sur <http://www.eel2.eu/fr/page/marches-publics>. Ce site internet sera mis à jour régulièrement et le soumissionnaire a la responsabilité de vérifier les mises à jour et modifications apportées pendant la période de soumission.

Une visite des lieux **OBLIGATOIRE** est prévue. Les demandes de visites sont envoyées à l'adresse suivante du pouvoir adjudicateur :

MAM-CALL-FOR-TENDERS-RESTAURATION-2026@eursc.eu

L'objet de l'email est : « EE2-AO-PO-2026-001 : NOM ENTREPRISE - demande de visite ». La date et l'heure de la visite vous seront communiquées par email.

3.2 Ouverture des offres

Les offres seront ouvertes en séance publique le mardi 14 avril 2026 à 13h30 (heure de l'Europe centrale). Au maximum deux représentants par offre peuvent assister à l'ouverture des offres. Pour des raisons d'organisation et de sécurité, le soumissionnaire doit communiquer, au moins **dix (10)** jours ouvrables à l'avance, les noms et prénoms et les numéros de carte d'identité ou de passeport de ses représentants², à l'adresse suivante :

MAM-CALL-FOR-TENDERS-RESTAURATION-2026@eursc.eu

Les représentants seront tenus de présenter l'accusé de réception de l'offre et de signer une feuille de présence. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de refuser l'accès à ses locaux si les informations susmentionnées ou l'accusé de réception de l'offre ne sont pas présentés selon les modalités prévues. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'organiser la séance d'ouverture des offres de manière virtuelle.

La partie publique de la séance d'ouverture sera strictement limitée aux aspects suivants :

- vérification de la soumission de chaque offre conformément aux modalités de soumission prévues par l'appel d'offres
- annonce des offres reçues : les noms des soumissionnaires (tous les membres dans le cas d'une offre conjointe) seront annoncés

¹ Journées de travail dans le lieu où se trouve le pouvoir adjudicateur (lieu indiqué à la rubrique I.1 de l'avis de marché).

² Ces données sont nécessaires pour garantir l'accès aux bâtiments des écoles européennes.

- en cas d'attribution au prix le plus bas : annonce du prix total de chaque offre (en cas de lots, le prix total de chaque offre soumise pour le ou les lots pour lesquels la méthode d'attribution est le prix le plus bas)

Les soumissionnaires qui ne sont pas présents lors de la séance d'ouverture peuvent envoyer une demande d'informations à : MAM-CALL-FOR-TENDERS-RESTAURATION-2026@eursc.eu s'ils souhaitent avoir connaissance des informations annoncées lors de la séance d'ouverture des offres.

Dès le moment où le pouvoir adjudicateur a ouvert l'offre, le document devient la propriété de celui-ci et est traité de façon confidentielle.

3.3 Phase d'évaluation (après l'ouverture des offres)

Sauf dans les cas dument justifiés, les soumissionnaires n'ayant pas présenté les pièces justificatives ou effectué les déclarations prévues par les documents de marché seront contactés par le pouvoir adjudicateur afin de fournir les informations manquantes ou de clarifier les documents justificatifs.

Le pouvoir adjudicateur peut corriger des erreurs matérielles manifestes dans l'offre, moyennant confirmation de la correction par le soumissionnaire. Ces informations, clarifications ou confirmations ne doivent pas apporter de modifications substantielles à l'offre.

3.4 Phase d'attribution

Les soumissionnaires seront informés du résultat de cette procédure d'appel d'offres par courrier électronique. L'information sera envoyée à l'adresse électronique indiquée dans l'offre pour le soumissionnaire (chef de file en cas d'offre conjointe). L'adresse électronique sera utilisée par le pouvoir adjudicateur pour toutes les autres communications avec le soumissionnaire. Le soumissionnaire est tenu de fournir une adresse de courrier électronique et une adresse postale valides et de les vérifier régulièrement.

4. Protection des données

Si le suivi de votre réponse à l'invitation à soumissionner implique l'enregistrement et le traitement de données à caractère personnel (par exemple, nom, adresse et CV), ces données seront traitées conformément au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, ainsi que dans le respect de la législation nationale applicable en matière de protection de la vie privée. Sauf indication contraire, les réponses aux questions et les données à caractère personnel seront traitées uniquement à des fins d'évaluation dans le cadre de l'appel d'offres par le Directeur de l'Ecole Européenne Luxembourg 2.

5. Voies de recours

Les soumissionnaires peuvent transmettre au pouvoir adjudicateur leurs observations concernant la procédure de passation de marché au moyen des coordonnées de contact indiquées à la rubrique I.1 de l'avis de marché.

Vous pouvez former un recours contre la décision d'attribution auprès des juridictions nationales compétentes.

Les éventuelles demandes de votre part et réponses à celles-ci ou les plaintes pour mauvaise administration n'auront ni pour objet ni pour effet de suspendre le délai d'introduction d'un recours ou d'ouvrir une nouvelle période pour l'introduction d'un recours en annulation. L'instance compétente pour les procédures d'annulation est indiquée au point IV.4.1 de l'avis de marché.

Date et signature :

29/11/26

Maurice VAN DAAL, Directeur

